

## **Motion 2060**

### **pour l'engagement immédiat de 45 postes administratifs supplémentaires afin de soulager la police**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale fédérale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- l'augmentation conséquente du volume des tâches administratives incombant depuis lors aux forces de police ;
- la mobilisation accrue des effectifs de police consacrés auxdites tâches administratives, au détriment du travail de terrain et de leur mission première, soit le maintien de l'ordre et de la sécurité ;
- l'augmentation de l'insécurité dans le canton de Genève ;
- la demande toujours plus pressante de la population d'y remédier ;
- l'incapacité de répondre à cette demande, notamment du fait du détournement des effectifs de police de leur mission première en raison de l'augmentation des tâches administratives susvisées ;
- la possibilité de soulager les effectifs de police de ces lourdeurs administratives par l'engagement de personnel administratif ASP II destiné à ces tâches ;
- le fait que ces postes administratifs soient soumis à la LPAC et non à la LPol ;
- le gain en efficience et en efficacité ainsi réalisé par les services de police, étant donné la différence de niveau, de durée de formation et de compétences d'attribution ;
- l'avantage certain lié au fait que les forces de police puissent ainsi être redéployées sur le domaine public et non plus immobilisées dans les bureaux,

invite le Conseil d'Etat

- à engager, sans délai, 45 postes administratifs ASP II, à temps plein, soumis à la LPAC, dévolus au soutien et à l'appui des forces de police dans l'accomplissement de leurs tâches administratives ;

- à réorganiser et à redéfinir les attributions entre les forces de police soumises à la LPol et le personnel administratif soumis à la LPAC ;
- cela fait, à redéployer autant que faire se peut les effectifs de police sur le domaine public dans le but de leur mission première de maintien de l'ordre et de la sécurité.